

COMMUNAUTE DE COMMUNES SERRE-PONCON VAL D'AVANCE
33, RUE DE LA LAUZIERE
05230 LA BATIE NEUVE

Membres en exercice : 33

Membres présents : 9

Procurations : 14

VOTES : 23

Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

DELIBERATION

DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE ORDINAIRE DU MARDI 12 MAI 2020

N° 2020/3/1

L'an deux mille vingt, le douze du mois de mai à dix-sept heures, se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs séances, les membres du conseil communautaire de la Communauté de Communes Serre-Ponçon Val d'Avance (CCSPVA) sous la présidence de Monsieur le Président, Joël BONNAFFOUX, dûment convoqués le 05 mai 2020.

Présents : AUBIN Daniel, BONNAFFOUX Joël, CESTER Francis, CLAUZIER Elisabeth, JAUSSAUD Yves, LEYDET Gilbert, PERNIN Patrick, ROMANO Pierre, SAUNIER Clémence.

Excusés : ACHARD Liliane, ALLARD-LATOUR Bernard, AUROUZE Jean-Marc, BAILLE Juliette, BARISONE Sébastien, BERNARD-REYMOND Jean, BEYNET Marc, BONJOUR Dominique, BONNET Jean-Pierre, BOURGADE Béatrice, BREARD J. Philippe, DE SANTINI Alain, DUBOS Alain, FACHE Valérie, FAURE Joseph, JACOB Stéphane, JOUSSELME Rose-Marie, MICHEL Alain, MICHEL Francine, NICOLAS Laurent, RAMBAUD Michel, SARLIN José, SEIMANDO Mylène et VANDENABEELE Magali.

Procurations :

Mme ACHARD Liliane et M. ALLARD-LATOUR Bernard donnent procuration à Mme CLAUZIER Elisabeth
M. AUROUZE Jean-Marc et Mme JOUSSELME Rose-Marie donnent procuration à M. CESTER Francis
M. BARISONE Sébastien et M. BONNET Jean-Pierre donnent procuration à M. PERNIN Patrick
M. BERNARD REYMOND Jean et M. NICOLAS Laurent donnent procuration à M. JAUSSAUD Yves
M. BONJOUR Dominique et M. SARLIN José donnent procuration à M. ROMANO Pierre
M. DUBOS Alain et Mme VANDENABEELE Magali donnent procuration à M. BONNAFFOUX Joël
Mme MICHEL Francine et Mme SEIMANDO Mylène donnent procuration à Mme SAUNIER Clémence

Il est rappelé à l'assemblée que durant l'état d'urgence sanitaire contre le COVID-19, les conditions de quorum sont assouplies afin de pouvoir réunir les organes délibérants des collectivités. Ainsi, seule la présence d'un tiers des membres est requise et chaque élu membre peut détenir deux procurations (ordonnance n° 2020-306 du 25 mars 2020).

Mme Clémence SAUNIER est élue secrétaire de séance.

Objet : Modification du tableau des effectifs de la communauté de communes Serre-Ponçon Val d'Avance à compter du 1^{er} janvier 2021

Monsieur le président, Joël Bonnaffoux, rappelle à l'assemblée :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Vu le tableau des effectifs au 1^{er} avril 2020,

Monsieur le président rappelle au conseil communautaire que la CCSPVA a décidé, par délibération n° 2019/6/30 du 10 décembre 2019, de mettre en place une régie de collecte des ordures ménagères et des déchets recyclables au 1^{er} janvier 2021.

Afin de réaliser la mise en place technique de la régie, il est nécessaire de créer deux postes de chauffeurs, à temps complet, à compter du 1^{er} janvier 2021, pour la collecte des déchets ménagers et assimilés jusqu'à leur lieu de valorisation, de recyclage ou de réparation.

Il convient également de créer un poste de chargé de mission des déchets organiques, à temps plein, au 1^{er} janvier 2021 pour une durée de trois ans, avec les missions suivantes :

- réaliser un diagnostic territorial « matières organiques »,
- installer et suivre un ensemble de sites de compostage collectif et en établissement selon les procédures établies par la CCSPVA,
- opérer la collecte des bio déchets lors des périodes de test de collecte séparée,
- suivre le bon fonctionnement des micro-plateformes installées,
- animer le dispositif,
- assurer l'évaluation de l'ensemble des actions menées,
- assurer le suivi administratif et financier des dossiers de subvention,
- assurer une veille réglementaire.

Les deux postes de chauffeur, de droit privé, pourront être pourvus soit par des fonctionnaires territoriaux (qui garderont leur statut) soit par des contractuels.

Le poste de chargé de mission, de droit privé, sera pourvu par un contractuel.

Les trois postes seront rémunérés sur la base du cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux.

Monsieur le président propose à l'assemblée, à compter du 1^{er} janvier 2021 :

- De créer trois postes pour la mise en place de la régie des ordures ménagères,
- D'adopter le nouveau tableau des effectifs.

Le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- Décide d'adopter le nouveau tableau des effectifs joint à la présente délibération à compter du 1^{er} janvier 2021,
- Autorise le président à signer tous les documents liés à la présente délibération,
- Dit que les crédits seront inscrits au budget des ordures ménagères, chapitre 012.

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdit.

Certifié exécutoire
Compte tenu de la transmission en préfecture le 14 mai 2020
Et de la publication, le 18 mai 2020

Monsieur le président,

Joël BONNAFFOUX.



Le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Marseille dans un délai de deux mois à compter de la date exécutoire.